Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_047-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-047] RENONCIATION DROIT DE PREEMPTION AB102, 221 ET 257 (RUE SAINT PIERRE)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 19 juin 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN Christiane JOUBIOUX, Julien KERVEADOU, Konstantina KYRIAKI (*arrivée à 18h39*), Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Olivier PARCOLLET.

Excusées : Virginie CAILLOT (donne pouvoir Erwann GRANDIN), Isabelle MARTIN et Pauline GUILLON.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	12	8	1	13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yannick GUEGAN.

Vu la délibération communautaire n°DC.2025.0115 prise le 27 novembre 2025 instaurant le droit de préemption urbain et le déléguant, en partie aux communes membres,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner relative aux propriétés cadastrées AB102, 221, 257, d'une superficie de 2352 m², situées 2 rue Saint Pierre pour le prix de 90 000€, frais d'acte en sus, appartenant à SCI Chimaeries résidant 3 rue Saint Pierre 56420 Guéhenno,

Considérant que l'acquisition de cet immeuble par la commune ne présente aucun intérêt,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité renonce à préempter les propriétés cadastrées AB102, 221, 257, d'une superficie de 2352 m², situées 2 rue Saint Pierre 56420 Guéhenno.

Pour	**13**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Commune de Guéhenno

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD

Le secrétaire de séance,
Yannick GUEGAN